

Mémoire prébudgétaire adressé au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Repenser où, pourquoi et comment nous aménageons le territoire

*présenté le 3 août 2017
par Vincent Asselin, président, AAPC*

Résumé

L'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC) est heureuse de soumettre le présent mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires fédérales de 2018.

L'AAPC, fondée en 1934, est le porte-parole de plus de 2 000 architectes paysagistes partout au Canada. En tant que voix de la profession au Canada, l'AAPC est la défenseure de ses membres pour ce qui est de questions comme la conception et la rénovation urbaines, les collectivités durables, les changements climatiques et l'héritage culturel.

Conformément au thème établi par le Comité permanent, le présent mémoire porte sur deux recommandations liées à l'augmentation de la productivité et du bien-être des Canadiens dans leurs collectivités.

Afin de construire une économie forte, concurrentielle et productive, notre mémoire met l'accent sur le rôle important que jouent les architectes paysagistes dans le soutien d'une économie adaptée aux changements climatiques. Notre avenir commun dépend du fait de bâtir une économie résiliente et fonctionnelle parce qu'elle cherche à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. Si le Canada ne travaille pas de manière ciblée pour se préparer aux changements climatiques, nos entreprises, nos emplois, notre économie et notre productivité faibliront.

« L'architecture de paysage et ses disciplines connexes cherchent des solutions concrètes à de vrais problèmes, du plan directeur aux projets pointus. »

Nancy Pollock-Ellwand, magazine Landscapes|Paysages, vol. 16, n° 4

Recommandation 1

L'AAPC recommande que le gouvernement fédéral investisse davantage dans la recherche appliquée, qui reconnaîtrait et renforcerait le leadership de l'architecture de paysage dans l'établissement de partenariats interdisciplinaires dans le cadre de projets d'infrastructures vertes visant à créer des économies durables, résilientes et productives et des collectivités intelligentes prêtes à faire face au défi des changements climatiques.

Justification

Les architectes paysagistes créent des sociétés durables. Ils travaillent dans toutes les disciplines et sont qualifiés en planification et en conception de sociétés et d'environnements durables.

Les sociétés durables s'assurent que les décisions prises pour répondre aux besoins d'aujourd'hui ne compromettent pas la capacité des générations futures. Dans une société durable et prospère, les gens dépendent d'un environnement sain pour les éléments suivants :

- l'approvisionnement en denrées alimentaires et en ressources;
- l'eau potable de qualité;
- l'air pur;
- le logement pour tous les citoyens.

Les environnements sains dépendent de plus en plus de l'homme pour la protection, la conservation et l'utilisation judicieuse des ressources afin que l'on s'assure de leur viabilité continue, particulièrement dans des conditions de plus en plus éprouvantes.

Recommandation 2

L'AAPC recommande que tous les projets du gouvernement fédéral adoptent la *Norme canadienne de paysage* (NCP). L'adoption de la norme renforcera l'économie, assurera une résilience au changement climatique et aidera à créer des collectivités durables. En outre, dans le cadre de projets fédéraux d'infrastructure de même que de la création de villes intelligentes, elle avantagera davantage la productivité et une économie prête aux changements climatiques.

Le gouvernement fédéral peut également envisager d'appliquer la NCP au code du bâtiment national, ce qui permettrait aux architectes paysagistes de se préparer aux changements.

Justification

La NCP est une norme reconnue à l'échelle nationale. Elle établit des lignes directrices et formule des recommandations pour tous les aspects importants de l'industrie paysagiste. Elle vise à établir les lignes directrices pour des projets de construction de paysages partout au Canada. La NCP est destinée à quiconque se spécialise dans le travail paysager, y compris les architectes paysagistes et les concepteurs-paysagistes et vise les parcs municipaux, les services d'urbanisme, les

services d'approvisionnement et les organisations partenaires. Elle est conçue pour soutenir les entrepreneurs paysagistes dans le cadre du processus de soumission. En outre, elle soutient les programmes d'éducation et de formation liés à l'industrie.

L'architecture de paysage et l'économie productive

L'architecture de paysage est la profession de conception la plus préoccupée par la planification, la conception, la gestion et la gérance des terres et de l'eau. Les architectes paysagistes travaillent notamment dans les parcs, les zones protégées, les paysages culturels, en urbanisme, en conception, en transport et dans les infrastructures vertes. L'étendue du travail est vaste et touche tous les aspects de notre collectivité. Essentiellement, les architectes paysagistes aident à créer des collectivités saines, fonctionnelles, adaptables et productives.

Les compétences spécialisées et l'expertise des architectes paysagistes sont nécessaires pour de nombreux projets de restauration; par exemple, la remise en état des terres contaminées, des forêts détruites et des sites historiques endommagés. Les architectes paysagistes participent également à la restructuration et au renforcement de zones urbaines sous-utilisées ou à des projets de développement liés aux espaces publics et à des immeubles résidentiels et commerciaux. Ils créent des systèmes naturels résilients, aident à atténuer les changements climatiques et travaillent à créer des collectivités saines, résilientes, fonctionnelles et productives.

Le travail des architectes paysagistes touche de nombreux aspects de la productivité et de l'économie canadiennes. À l'échelle nationale, on estime à plus de 1 milliard de dollars la contribution au PIB de l'architecture de paysage en 2014, et sa contribution croît habituellement de 10 % par année. L'activité économique de l'industrie de l'architecture de paysage comporte un effet multiplicateur au pays de 2,1, ce qui signifie que chaque dollar investi dans l'architecture de paysage génère 2,10 \$ d'activité économique. Chaque tranche de 1 million de dollars de dépenses liées à des projets d'architecture de paysage crée 12,83 emplois d'un océan à l'autre. En juin 2015, il y avait 851 entreprises d'architecture paysagiste au Canada. Elles sont toutes considérées comme des petites entreprises comptant moins de 100 employés.

Comment les architectes paysagistes peuvent-ils faire évoluer les choses?

En mai 2017, au cours de sa visite d'importantes zones inondées de l'Outaouais, le premier ministre a été cité ainsi dans les médias :

« [...] nous devons penser à la façon dont nous construisons nos villes et planifions les infrastructures, et cela fera certainement partie de la réflexion à laquelle nous participerons [...] » [traduction]*

(*Alan Freeman - ipolitics <http://ipolitics.ca/2017/05/12/why-are-governments-never-ready-for-the-next-devastating-flood/>)

L'AAPC est d'accord avec cette déclaration et accueille avec plaisir la possibilité d'offrir l'expertise de ses membres afin d'aider à soutenir cette réflexion.

L'AAPC croit que la profession occupe une position unique pour fournir du leadership dans le cadre de la planification relative aux tensions liées à un climat changeant et à ses incidences sur notre économie, notre productivité et nos collectivités.

Grâce à son Groupe d'étude sur l'adaptation au changement climatique, établi en 2014, l'AAPC fournit le leadership et les politiques nécessaires aux membres qui réalisent des projets et anticipent de manière proactive les changements nécessaires pour répondre aux besoins futurs.

L'AAPC encourage ses membres à intégrer des options pour faire ce qui suit :

- atténuer les risques associés aux événements extrêmes et aux changements environnementaux;
- réduire le potentiel d'incidences négatives sur la santé et la sécurité humaines;
- soutenir les espèces, les habitats et les écosystèmes;
- protéger les paysages culturels;
- renforcer la résilience des systèmes naturels et des collectivités humaines.

Conformément à ces principes, l'AAPC travaille pour prendre des mesures concertées relativement aux professions de planification et de conception connexes du Canada afin de réaliser ce qui suit :

- diffuser les plus récentes percées scientifiques sur les changements environnementaux;
- élaborer et diffuser de l'information sur les pratiques exemplaires;
- intégrer les changements climatiques à la planification et à l'enseignement de la conception;
- défendre, de concert avec le gouvernement, les changements nécessaires aux politiques, aux règlements et aux normes en matière de conception.

Les architectes paysagistes peuvent lutter contre les effets des changements climatiques au moyen d'une conception intelligente en pratiquant une architecture de paysage axée sur les données probantes et en établissant des objectifs climatiques appropriés à l'échelle du projet et à la saison au cours de laquelle on utilisera le plus le paysage.

Il y a de très nombreuses histoires partout au Canada de projets de conception paysagiste qui, en fait, font évoluer les choses dans nos collectivités et nos économies.

Exemples de résilience — vivre avec l'eau, le vent et les tempêtes

Tant par le passé que de nos jours, des exemples témoignent de travaux exceptionnels. Ils comprennent le canal de dérivation de la Rivière Rouge à Winnipeg, un immense canal créé dans les années 1960 pour détourner et maîtriser les eaux de crue autour de la ville de

Winnipeg. Utilisé des dizaines de fois depuis son achèvement en 1968, le canal a permis d'éviter plus de 100 milliards de dollars (CA) en dommages cumulatifs causés par les inondations.

Les architectes paysagistes aident également les municipalités canadiennes à reconstruire les secteurs riverains dans un contexte de coups de vent violents et d'ouragans de plus en plus fréquents. Par exemple, il suffit de penser au travail que les architectes paysagistes font à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard). En octobre 2012, l'ouragan Sandy a frappé les terres du New Jersey, laissant derrière lui un sillon de destruction. On a ressenti les effets de l'ouragan dans l'ensemble du littoral Est.

On a besoin, depuis un certain temps, d'un plan d'urbanisme global à jour pour les secteurs riverains de Charlottetown. Jusqu'à l'arrivée de l'ouragan Sandy, la Ville discutait de plans de résilience aux changements climatiques comme option. Mais l'ouragan Sandy a tout changé. Comme les inondations et les incendies, le besoin de planifier en fonction des changements climatiques est devenu une dure réalité tangible. Lorsque l'ouragan Sandy a frappé les côtes, les services urbains de base — la nourriture, le transport et les télécommunications — ont complètement été interrompus dans de nombreuses régions durant presque une semaine; certains de ces services ressentent encore les effets de l'ouragan plus d'un an plus tard.

Après l'ouragan Sandy, le ton a changé à Charlottetown pour ce qui est de la planification et du besoin d'examiner la fréquence et l'intensité accrues des inondations côtières parce que les changements climatiques sont devenus une question d'intérêt public importante dans le processus de planification.

*Extrait adapté de : « *Choppy Waters* » — magazine Landscapes|Paysages

Les architectes paysagistes, travaillant avec d'autres spécialistes, peuvent également réduire la menace d'incendies en appliquant des conceptions résilientes et en renforçant les défenses naturelles.

Essentiellement, les stratégies mises en œuvre par les architectes paysagistes peuvent aider à élaborer des conceptions résilientes qui anticipent des conditions environnementales défavorables pouvant causer des ravages dans les collectivités et les économies.

Conclusion

« Peu importe la solution, nous savons assurément que la ville nord-américaine aura besoin d'une modernisation radicale. » [traduction]

Patrick Condon, 2010. *Seven rules for sustainable communities*, p. 1

L'AAPC croit que l'importance de la contribution de l'architecture de paysage à l'économie ne peut que continuer de croître à mesure que la société est de plus en plus consciente des pratiques exemplaires pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter. Mais nous

savons également que nous avons besoin de soutien pour nous assurer que nos collectivités ont les données scientifiques et les documents nécessaires pour relever les défis que pose un avenir à faible empreinte carbone.

Que ce soit pour atténuer les changements climatiques, créer des paysages qui contribuent à bâtir des collectivités saines et productives ou encourager des projets novateurs au moyen de conceptions qui permettront de promouvoir un nouvel urbanisme et des habitudes respectueuses de l'environnement, les architectes paysagistes sont à l'avant-garde pour concevoir et repenser nos collectivités urbaines et rurales et leurs économies.

La productivité de notre société, la compétitivité de nos entreprises et la santé de nos collectivités sont toutes inextricablement liées et exigent que nous agissions rapidement pour aborder notre avenir commun.

Voici ce que nous pouvons faire pour aider la croissance de notre économie :

- mener des équipes interdisciplinaires sur l'adaptation;
- promouvoir la résilience et la durabilité des environnements, des systèmes et des structures;
- adopter des approches vertes relativement aux eaux de ruissellement au moyen d'un aménagement à faibles incidences, de systèmes d'infiltration et de l'évacuation des boues traitées;
- accorder de l'importance au couvert que procurent les arbres en milieu urbain et aux zones urbaines naturelles en tant qu'actifs qui permettent la séquestration de carbone et peuvent servir d'abri;
- contribuer aux changements nécessaires de l'évaluation environnementale et des instruments réglementaires;
- intégrer la planification et la conception en matière de changements climatiques aux programmes universitaires existants et fournir une formation continue et des outils aux praticiens.

Les deux recommandations qui figurent dans le résumé visent à soutenir la profession d'architecte paysagiste au moment d'élaborer des politiques, des pratiques et des modèles qui peuvent servir de guide en vue de favoriser des collectivités à faible empreinte carbone et une économie verte et durable.

La profession d'architecte paysagiste a besoin de soutien afin de poursuivre ses recherches et de repenser l'avenir à faible empreinte carbone qui sera une réalité pour nous d'ici le milieu du siècle.

L'AAPC croit fermement que, avec le soutien du gouvernement fédéral, la profession d'architecte paysagiste sera habilitée à optimiser ses contributions à une économie canadienne résiliente, productive et reconnue à l'échelle internationale pour ses exemples de préparation aux changements climatiques.